

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 25 juin 2026
Date d'affichage 25 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 27
votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260701-CM2607-DEL05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE PREMIER JUILLET à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Emmanuel BOIS ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Dominique MORANCÉ ; M. Lionel COURTEMANCHE ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOFF ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; M. Matthieu LEDUC ; Mme Julie BIBARD ; Mme Aurélia PARISOT ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

Excusée :

Mme Olivia GUEUGNOT (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)

Mme Angélique GOURAUD (Pouvoir donné à M. Alexis GITS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Mme Stéphanie BRAULT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPÉCIALE DE DÉLÉ-
GATION DE SERVICE PUBLIC : FOURRIÈRE AUTOMOBILE**

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5 relatifs à la composition et aux modalités d'élection de la commission de délégation de service public ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 avril 2026 approuvant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission spéciale de délégation de service public compétente pour la fourrière automobile.

CONSIDÉRANT que cette commission est présidée par le Maire ou son représentant et comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDÉRANT que la liste suivante a été présentée :

Titulaires	Suppléants
Matthieu LEDUC	Olivia GUEUGNOT
Sophie DOLLON	Christophe BISI
Dominique MORANCÉ	Audrey MAMONTEIL
Sylvie SEQUEIRA	Franck POTAUFEUX
Alexis GITS	Aurélia PARISOT

Après avoir délibéré ;

- **PREND ACTE** de la liste des candidats déposée.
- **DÉCIDE** de procéder à l'élection à main levée.
- **ÉLIT** pour siéger au sein de la commission spéciale de Délégation de Service Public de la fourrière automobile les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Matthieu LEDUC	Olivia GUEUGNOT
Sophie DOLLON	Christophe BISI
Dominique MORANCÉ	Audrey MAMONTEIL
Sylvie SEQUEIRA	Franck POTAUFEUX
Alexis GITS	Aurélia PARISOT

- **PREND ACTE** qu'en cas d'empêchement du Maire, la séance sera présidée par Monsieur **Jean de FONTANGES**.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

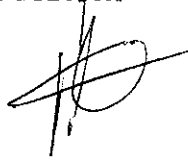
Abstentions : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

Stéphanie BRAULT



Le Maire

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.